



annuler un avenant d'assurance deces

Par **philippe51**, le 15/05/2009 à 19:20

bonjour,

afin d'annuler un avenant "de diminution du capital garantie" d'un contrat d'assurance deces,
la responsable de l'agence demande à mon épouse de faire une lettre de renonciation en
spilulant:

- 1) quelle rennonce à "la diminution des garanties" de capital à l'avenant
- 2) de certifier sur l'honneur que son état de santé ne s'est pas détérioré depuis la modification de l'avenant.
- 3) qu'elle n'a pas subi de sinistre concernant une invalidité sur cette période"

(ceci afin de rattraper le : "malentendu").

nous sommes d'accord mais cela fait il foi ?

merci